



# Guide de participation 2018

## Dates et heures d'ouverture

---

Jeudi 15 mars au samedi 17 mars

Jeudi et vendredi de 10h à 20h

Samedi de 10h à 18h

Marché Bonsecours

Salle de Bal

350 Rue St-Paul Est, Montréal (Québec) H2Y 1H2 Canada

## L'événement en bref

---

Les Rendez-vous Maestria est un événement présenté par le Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ) et qui a comme but de faire la promotion des artisans œuvrant dans le secteur de l'architecture et du patrimoine. Cet événement est l'endroit sur mesure pour rencontrer des professionnels (architectes, ingénieurs, designers d'intérieur, etc.) ou des gens qui sont à la recherche d'artisans pouvant réaliser leurs projets d'aménagement ou de restauration. C'est l'endroit par excellence pour offrir votre savoir-faire.

## Demande de participation et décision

---

La demande de participation à Maestria doit être accompagnée d'un dépôt de 500 \$. Toutes les demandes sont soumises à l'approbation du comité organisateur du Salon qui détient l'autorité quant à la décision finale, prise en fonction de certains critères tels que la conformité administrative, le financement de l'événement, les produits exposés, la superficie de l'espace loué par rapport à la superficie de l'espace disponible, la présentation du stand, le comportement des candidats, etc.

Si le Salon est complet au moment où la demande de participation est présentée, celle-ci sera analysée et enregistrée sur une liste d'attente.

La décision du comité organisateur est communiquée à l'artisan par écrit suivant l'étude de la demande. Il n'y a aucun appel.

Candidature retenue : le dépôt sera déduit des frais de location; il n'est ni remboursable ni transférable à d'autres éditions du Salon ou à d'autres événements soutenus par le CMAQ.

Candidature non retenue : le dépôt sera remboursé.

La participation est garantie si l'espace loué correspond à la superficie indiquée sur la demande de participation ou un espace plus grand. En cas de diminution de l'espace réservé, l'artisan doit payer le prix calculé pour la superficie inscrite dans la demande de participation. Il est interdit de sous-louer un espace. Le Salon se réserve le droit de modifier les espaces alloués. Si tel est le cas, vous serez contacté.

L'espace attribué est réservé seulement si le contrat est signé et les paiements effectués selon l'échéancier (un seul retard/report de paiement peut causer la perte de l'espace). Si la date limite du paiement correspond à un jour de fin de semaine ou à un jour férié, elle est reportée au jour ouvrable suivant. Le cachet de la poste fait foi de la date d'envoi.

## Tarif membre du Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ)

Les membres artisans professionnels et les membres ateliers en métiers d'art bénéficient d'un tarif privilégié grâce à leur statut de membre en règle (cotisation acquittée pour l'année de la tenue de l'événement). Pour connaître les conditions d'adhésion à titre de membre du Conseil des métiers d'art du Québec, veuillez consulter le Guide d'adhésion en ligne au [metiersdart.ca](http://metiersdart.ca)

## Informations concernant l'aménagement

La hauteur réglementaire des stands est de 8 pieds et les formats sont 10 x10, 10 x20, 10 x30, etc. Sont inclus dans la **location: l'espace, les rideaux, le tapis prise électrique de 800W, panneau de signalisation ainsi qu'une table jupée et 2 chaises**. L'aménagement en général du stand est de la responsabilité de l'exposant.

Le manuel de l'exposant, disponible au [www.metiersdart.ca](http://www.metiersdart.ca), contient toutes les informations concernant l'aménagement telles que les règlements d'aménagement, et les coordonnées des fournisseurs de services.

## Tarifification - sujet à changement sans préavis

	Dépôt	Membre CMAQ	Non-Membre
Tarif – 100pi2	500 \$	1 650 \$	1995 \$
Supplément Coin	n/a	400 \$	400 \$
Tarif - vitrine	500\$	900 \$	1 050 \$

## Paiement et échéanciers

Les artisans qui désirent participer au Salon doivent avoir acquitté tous les soldes antérieurs dus aux Salons des métiers d'art du Québec, aux Boutiques métiers d'art du Québec et au Conseil des métiers d'art du Québec pour être admissibles à la sélection du Salon. Les demandes incomplètes ne seront pas traitées. Des frais de 50,00 \$ taxes en sus seront exigés pour tout paiement sans provision.

### Facturation :

Avant le 1 septembre, trois paiements égaux aux dates du 15 août, 15 novembre et du 15 février.

Entre le 1 septembre et le 1er novembre, deux paiements égaux, un premier à la signature du contrat, ainsi que le second le 15 février

Après le 15 janvier, le paiement complet doit se faire à la réception du contrat signé.

Si l'une des dates correspond à un jour de fin de semaine/jour férié, elle est reportée au jour ouvrable suivant.

## Coordonnées de l'équipe

514-861-2787 • 1 855-515 -2787 (sans frais)

**Locations** France Girard, chargée de projet pour les métiers d'art liés à l'architecture et au patrimoine  
514 694-0260, poste 4 /[france.girard@metiersdart.ca](mailto:france.girard@metiersdart.ca)

**Communications** Maritchu Michaud, coordonnatrice, communications et marketing  
514-861-2787, poste 306 /[maritchu.michaud@metiersdart.ca](mailto:maritchu.michaud@metiersdart.ca)

**Direction** Patrick Seers directeur des événements  
514-861-2787 poste 320 / [patrick.seers@metiersdart.ca](mailto:patrick.seers@metiersdart.ca)